

NEXITY

Société anonyme au capital de 280.648.620 euros
Siège social : 67 rue Arago – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
444 346 795 RCS BOBIGNY

ADDENDUM À LA BROCHURE DE CONVOCATION

-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 MAI 2025

Le présent addendum a pour objet de compléter la brochure de convocation 2025 de Nexity.

Il fait partie intégrante de la brochure de convocation et doit être lu en coordination avec cette dernière.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les formalités préalables et les modalités de participation à l'Assemblée Générale publiées dans l'avis de réunion paru au BALO n°46 du 16 avril 2025 ont été complétées, afin notamment de préciser les différents modes de participation pour les actionnaires au nominatif pur, les actionnaires au nominatif administré et/ou les actionnaires salariés.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale reste inchangé.

La partie 2.1 « Participation à l'Assemblée générale », figurant aux pages 2 à 6 de la Brochure de convocation 2025, est modifiée comme suit.

02 Modalités de participation à l'Assemblée générale

2.1 PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale de Nexity se tiendra le **22 mai 2025** à 10 heures (heure de Paris) au Chateauform' Le 28 George V, situé au 28 avenue George V – 75008 Paris.

Cette Assemblée générale fera l'objet d'une retransmission intégrale, en direct et en différé, par webcast, accessible depuis le site internet du Groupe à l'adresse suivante : <https://nexity.group/> (bandeau en haut de page).

L'ensemble des documents liés à cette Assemblée sont disponibles à l'adresse suivante : [rubrique Assemblée générale](#).

2.1.1. Formalités préalables pour participer à l'Assemblée générale

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance, ou de se faire représenter à cette Assemblée générale, les titulaires d'actions doivent justifier de l'inscription comptable des titres à leur nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, deux jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 20 mai 2025, à zéro heure, heure de Paris :

- Pour les titulaires d'actions au nominatif, dans un compte nominatif pur ou un compte nominatif administré tenus pour la Société par son mandataire Uptevia (Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex) ; et
- Pour les titulaires d'actions au porteur, de l'inscription comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration (« Formulaire unique de vote »), ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

2.1.2. Modes de participation à l'Assemblée générale

Pour participer et exercer son droit de vote à l'Assemblée générale, trois possibilités s'offrent à l'actionnaire :

- Assister à l'Assemblée générale ;
- Donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- Voter par correspondance ou par internet.

A Vous souhaitez assister physiquement à l'Assemblée générale et demander une carte d'admission : cochez cette case

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form

B Vous souhaitez voter à distance : cochez la case du mode de vote choisi parmi les 3 choix proposés

1 Voter par correspondance

2 Donner pouvoir au Président

3 Donner pouvoir à un tiers (Indiquez ses coordonnées)

4 À défaut de choix : vous votez NON aux amendements et nouvelles résolutions votées en assemblée

Quelque soit le choix du mode de vote, datez et signez le formulaire et envoyez ce formulaire à UPTÉVIA ou à votre intermédiaire financier

En cas de vote par correspondance, noircissez les cases des résolutions pour lesquelles vous souhaitez voter contre

Vérifiez vos coordonnées ou inscrivez votre nom, prénom et adresse Si vous votez en tant que mandataire, indiquez le ici

Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025 à 10 heures

au Chateaufort Le 28 George V, situé au 28 avenue George V – 75008 Paris

Société Anonyme au Capital de 280 648 620 €

Siège social : 67 rue Arago 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE 444 346 795 RCS BOBIGNY

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Vote simple Single vote

Vote double Double vote

Nominatif Registered

Porteur Bearer

Nombre d'actions Number of shares

Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST

Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à l'adoption ou le Directeur ou l'une des cases "of Directors, EXC"

Administration et comme ceci

Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cf. au verso (3)

Donner pouvoir au Président

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)

I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

Donner pouvoir à un tiers (Indiquez ses coordonnées)

Meeting

ATTENTION: Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.

CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)

Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante : In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. // I appoint the Chairman of the general meeting

- Je m'abstiens. // I abstain from voting

- Je donne procuration [cf. au verso revers (4)] à M. Mlle ou M. M. Raison Sociale pour voter en mon nom

- I appoint (see reverse (4)) Mr. Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard : To be considered, this completed form must be returned no later than:

sur 1^{re} convocation / on 1st notification

sur 2^{de} convocation / on 2nd notification

M. M. UPTÉVIA

Service Assemblées

90-110 Esplanade du Général de Gaulle

93701 Paris La Défense Cedex

19/05/2025

« Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »

« If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting »

En plus du Formulaire unique de vote papier, les actionnaires auront la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, demander une carte d'admission par Internet, préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du 2 mai 2025 à 10 heures, heure de Paris jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le 21 mai 2025 à 15 heures, heure de Paris.

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir ses instructions.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 20 mai 2025, à zéro heure, heure de Paris, Nexity invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le 20 mai 2025, à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera prise en considération par Nexity.

A. Participation physique de l'actionnaire à l'Assemblée générale

Afin de participer physiquement à l'Assemblée générale, il est nécessaire d'effectuer une demande de carte d'admission.

Par voie électronique :

- Pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>
Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.
- Pour les actionnaires au nominatif administré et/ou actionnaires salariés : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/>
Les actionnaires au nominatif administré et/ou actionnaires salariés devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.
- Pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

Par voie postale :

- Pour les propriétaires d'actions au nominatif, la demande de carte d'admission devra être faite à l'aide du Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressée :
 - Cocher la case A en partie supérieure du formulaire
 - Dater et signer en bas du formulaire : inscrire nom, prénom et adresse en bas à droite du formulaire ou les vérifier s'ils y figurent déjà
 - Transmettre la demande à Uptevia à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation – Service Assemblées Générales – 90-110, Esplanade du Général-de-Gaulle – 92931 Paris-La Défense Cedex
- Pour les propriétaires d'actions au porteur, l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les deux jours ouvrés, précédant l'Assemblée générale, sont invités à :

- Pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;
- Pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée.

Comment vous rendre à l'Assemblée générale ?

L'Assemblée générale se tiendra au Chateauform' Le 28 George V, 28 avenue George V – 75008 Paris.

En métro :

- Ligne 1 – station George V (à 6 min)
- Ligne 9 – station Alma – Marceau (à 6 min)
- RER A, Ligne 2 et Ligne 6 – station Charles de Gaulle Étoile (à 10 min)

En bus :

- Ligne 32 – station Pierre Charron – François 1^{er}
- Ligne 92 : station Marceau – Pierre 1^{er} de Serbie – Place de Beyrouth
- Lignes 42, 80 et 72 – station Alma – Marceau

Par la route :

- Parking Indigo, 19 Avenue George V / 35 Avenue George V

B. Pour voter par procuration ou par correspondance

À défaut d'assister personnellement à cette Assemblée générale, l'actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Voter par correspondance ;
- Donner pouvoir au Président : pour toute procuration donnée à la Société sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; ou
- Voter par procuration : en se faisant représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS) ou encore par toute personne physique ou morale de son choix, dans les conditions légales et réglementaires applicables.

Par voie électronique :

Pour cette Assemblée, conformément aux dispositions de l'article R. 225-61 du Code de commerce et aux statuts de la Société, il est prévu un mode de vote par des moyens électroniques.

- Pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site dédié sécurisé à l'Assemblée générale, se connecter à leur espace actionnaire Uptevia dont l'adresse est la suivante : <https://www.investors.uptevia.com>. Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Pour les actionnaires au nominatif administré et/ou actionnaires salariés : ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/>. Les actionnaires au nominatif administré et/ou actionnaires salariés devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire ;

Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du Formulaire unique de vote dûment rempli et signé. Les actionnaires au porteur doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard la veille de l'Assemblée, le 21 mai 2025 à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte.

Par voie postale :

- Pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- Pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Selon la formule choisie, il conviendra de compléter le Formulaire unique de vote comme suit :

- Pour voter par correspondance
 - Cocher la case 1 du formulaire,
 - Indiquer le vote, et
 - Dater et signer en bas du formulaire
- Pour donner pouvoir au Président :
 - Cocher la case 2 du formulaire,
 - Dater et signer en bas du formulaire
- Pour voter par procuration :
 - Cocher la case 3 du formulaire,
 - Préciser l'identité (nom, prénom) et l'adresse de la personne qui vous représentera, et
 - Dater et signer en bas du formulaire

Les Formulaires unique de vote par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, soit le 19 mai 2025 à minuit, heure de Paris, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires unique de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris la Défense Cedex au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, soit le 16 mai 2025 à minuit, heure de Paris.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.